



ARS INFOS

Mai 2022

UKRAINE



Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous sommes face à une guerre tout près de chez nous, avec ses images terribles et insoutenables de bombardements, d'exode et de détresse. Nos parents et grands-parents qui avaient vécu ces mêmes épreuves lors de la 2^e guerre mondiale n'imaginaient jamais revoir de tels événements.

Face à cette crise humanitaire, vous vous êtes mobilisés pour apporter des dons que nous avons dirigés vers les réfugiés Ukrainiens. Nous continuons toujours à recueillir des produits d'hygiène et de santé ainsi que de l'alimentation pour nourrir.



Plusieurs d'entre vous se sont fait connaître pour accueillir des familles de réfugiés. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que les services de l'Etat nous auront apporté une réponse coordonnée concernant l'accueil de ces familles et leur accompagnement.

L'élan de générosité que vous avez témoigné depuis des semaines est magnifique ! Que de moments émouvants vécus : des enfants venus apporter des jouets qu'ils avaient soigneusement choisis, des personnes âgées amenant ce qu'elles pouvaient, Souvent, nous en avons eu les larmes aux yeux !

Alors que certains « grands intellectuels » et « penseurs » fustigent le repli sur soi et l'individualisme dont nous serions tous coupables, l'humanité et la solidarité que vous exprimez à l'égard du peuple Ukrainien, comme celui que vous avez manifesté lors de la crise du Covid, témoignent du contraire !

À titre personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des élus, des employés municipaux et du personnel du périscolaire qui ont assuré la gestion de vos dons, je tiens à vous en remercier du fond du cœur !

Dominique STREBLY

LES COLIS DE NOËL :



Cette année encore, le Covid nous a contraints à annuler le repas des Anciens du mois de janvier pour le remplacer par une remise de colis gourmands.

Ce sont près de 120 colis qui ont été distribués dans tout le village par l'équipe municipale avec un accueil toujours chaleureux et reconnaissant des bénéficiaires.

Souhaitons que l'an prochain, nous puissions à nouveau recréer du lien et renouer avec cet événement convivial et festif.



INCIVILITÉS

La commune dispose d'une aire de stockage de matériel au lieu dit " La Sôche " .

Le vendredi 4 mars 2022 vers 16 heures un individu a allumé un incendie dans les broussailles présentes sur le terrain communal. Le feu s'est propagé rapidement sur plusieurs ares, dégageant une épaisse fumée, nécessitant l'intervention de deux camions de pompiers et d'une patrouille de la gendarmerie de Verny pendant plus d'une heure.

Selon le responsable des soldats du feu quatre départs de feu ont été identifiés sur le terrain municipal.

Un individu prenant la fuite a été repéré lors de l'arrivée des secours. Une enquête est en cours pour son identification. Une plainte a été déposée par le maire auprès des gendarmes de Courcelles- Chaussy.

Quelques membres de la municipalité ont procédé au nettoyage de l'aire de stockage pour prévenir la réitération des faits.



TRAVAUX

PLANTATIONS DERRIÈRE LE TERRAIN DE FOOT

Courant du 1^{er} trimestre 2022, des travaux de plantation ont été entrepris par RN Paysages entre le terrain de foot et les hangars agricoles. Les essences ont été choisies afin de résister au mieux aux nouvelles conditions météorologiques (sécheresse et chaleur).



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS DE LA RUE PRINCIPALE

Depuis le 11 avril dernier, les travaux d'enfouissement des lignes ont commencé au centre du village. Il s'agit du dernier tronçon pour faire disparaître les disgracieux poteaux et câbles du paysage.

Le montant prévisionnel T.T.C. de cet investissement est de 156 641 €. Une subvention a été obtenue auprès de l'Eurométropole de Metz dans le cadre du fonds de concours pour la somme de 78 329 €

COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

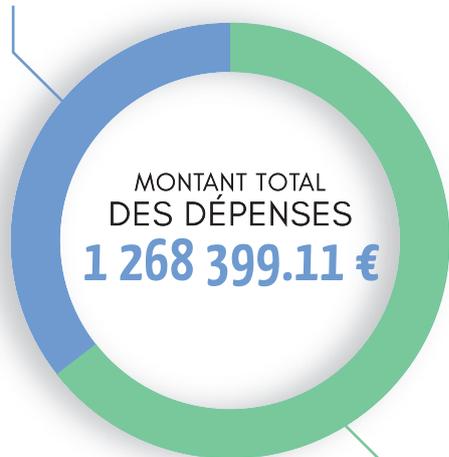
À la rentrée de septembre, les élèves de l'école élémentaire ont découvert la nouvelle configuration de leur cour d'école avec un revêtement tout neuf. Les travaux se sont terminés pendant les vacances de la Toussaint par des aménagements paysagers conçus et réalisés par l'ouvrier communal.



LE BUDGET 2022

EN INVESTISSEMENT

541 847.41 €



EN FONCTIONNEMENT

726 551.70 €

I TAXE FONCIÈRE BÂTIE (TFB) ↗

Augmentation de **3%** soit : **25.06%**

Pour info : taux départemental 2021 - **31,47%**

I TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE (TFNB) ↗

Augmentation de **1%** soit : **39,01%**

Pour info : taux départemental 2021 - **50,14%**

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS POUR 2022



L'enfouissement des réseaux
rue Principale (en cours) :
montant prévisionnel de

156 641 €



Réhabilitation de l'école
élémentaire (bureau d'études) :
montant prévisionnel

63 000.00 €



Décompactage et regarnissage
du terrain de football :

3 318.00 €



Achats de matériel pour l'atelier,
changement des ordinateurs en mairie,
siège fonctionnel pour les ATSEM,
signalétique, plantations :

35 435 €



Acquisition terrains = prévisionnel

75 000.00 €



Capital emprunt

29 150.70 €



Transfert de charge,
travaux voirie :

29 528.00 €

DIVERS

À partir du 12 mai prochain et tous les 2^{es} jeudis du mois une permanence de la « **Maison du Luxembourg** » se tiendra dans le bureau polyvalent de la mairie de 9 h à 11 h. Vous pourrez obtenir des informations sur la législation sociale luxembourgeoise, fiscalité, emploi famille et mobilité. Que vous soyez résident ou pas de la commune d'Ars-Laquenexy.

L'inscription doit être effectuée en ligne sur le site de l'Eurométropole de Metz.

RENSEIGNEMENTS



Tél. : 03.87.20.10.00

www.eurometropolemetz.eu

rubrique travailleurs frontaliers



Une plaquette concernant « **les propriétaires riverains d'un cours d'eau, vos droits et devoirs** » est à votre disposition sur le site de la mairie : www.ars-laquenexy.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE NUMERIQUES ; C'EST PARTI EN 2022!

Permis de construire, d'aménager ou de démolir, demandes préalables, etc... Vous allez pouvoir effectuer toutes vos demandes d'urbanisme en ligne en vous rendant sur le nouveau portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole de Metz.

Finis donc, les dossiers papier en plusieurs exemplaires, la contrainte des déplacements obligatoires en mairie ou les plis postaux suivis. Il vous suffira de vous rendre sur le portail urbanisme de l'Eurométropole, de vous connecter au guichet numérique et de compléter votre dossier avec les pièces justificatives de votre projet pour pouvoir nous télétransmettre votre demande.

Une fois votre dossier transmis et ce, jusqu'à la réponse finale qui vous sera apportée, l'ensemble des échanges entre vous et nos services s'effectuera via le guichet numérique, par l'intermédiaire de courriers électroniques qui vous seront adressés directement sur votre boîte mail.

Pour vous guider et vous indiquer la marche à suivre, vous disposerez également via le portail des autorisations d'urbanisme, d'un outil d'assistance à la création et au montage de votre dossier en fonction de la nature et des particularités de votre projet.

Une nouvelle manière de traiter vos demandes qui n'enlèvera rien à la disponibilité de votre équipe communale qui est là pour continuer à vous accompagner et à vous conseiller dans vos projets. Nous restons disponibles pour traiter vos demandes papier.

Pour accéder au portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole, rendez-vous à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la page Urbanisme du site internet de notre commune, sur la rubrique Urbanisme du site internet de l'Eurométropole de Metz ou directement à l'adresse :

[https : //urbanisme.eurometropolemetz.eu](https://urbanisme.eurometropolemetz.eu)

